

LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 6 du 16 août 2023

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

COMMISSION DES JEUNES/FEMININES

La réunion de rentrée des équipes féminines seniors aura lieu le samedi 26 août 2023 à 10 h à Labastide-Murat, club house.

Ordre du jour :

Préparation saison 2023/2024, championnat et coupes.

Questions diverses.

ATTENTION : Présence obligatoire d'au moins 2 personnes par club.

U17 et U15 :

Les engagements coupes et championnats sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 27/08/2023.**

U13 et U11 :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 03/09/2023.**

U14F/U16F et U12F/U13F :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 03/09/2023.**

U9 et U7 :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 10/09/2023.**

U9F/U11F :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 10/09/2023.**

INFORMATIONS GENERALES

CONGRES MEDICAL « SPORT SANTE » :

Le service de Médecine du Sport du Centre Hospitalier de Cahors vous informe de l'organisation d'un congrès médical autour du "sport-santé". Cette année, le thème principal sera "*Le Sport Santé en France*".

Pour les éducateurs sportifs ou autres dirigeants porteurs d'une section sport-santé dans vos associations, n'hésitez pas à vous inscrire pour y participer.

L'inscription est gratuite mais obligatoire : <https://forms.gle/CRtypm2ujUxWxh9MA>

Vous trouverez ci-dessous l'affiche du congrès ainsi que le programme détaillé :



6^{ème} rencontre lotoise médico-sportive

Samedi 16 septembre 2023 à Cahors (46)

Programme

- Présentation du congrès par le Pr Yves Abitieboul
- Allocution du Maire de Cahors ; Mr J. Marc Vayssouze-Faure

- 8h - 8h30 ;

Accueil des participants autour d'un café de bienvenue ; salle des partenaires

- 8h30 – 10h; Modérateur Dr Slim Lassoued

* La thérapie miroir ; Une nouvelle rééducation chez les sportifs ? ; Dr Mounir Beldjerd (CH Cahors)

* Le Certificat d'Absence de Contre Indication aux sports : Toujours nécessaire ? ; Pr Yves Abitieboul (CH Cahors)

* Le sport peut il provoquer des maladies ? Dr Etienne Delmas (Faculté Toulouse)

* L'épaule ; Quand adresser les patients au chirurgien ? Pr Nicolas Bonneviale (CHU. Purpan)

- 10h – 10h30 :

Pause et visite des stands des partenaires

- 10h30 – 12h30; Modérateur Dr Jérôme Savignac

* Thème = Le Sport Santé en France ; Pr Martine Duclos (CHU Clermont Ferrand)

Table ronde avec les intervenants et les participants.





L'Unité de Médecine de l'Exercice et du Sport
du Service de Rhumatologie du Centre Hospitalier de Cahors

organise

Samedi 16/09/2023 8h-13h

LA 6^{ème} RENCONTRE LOTOISE MÉDICO-SPORTIVE



Table ronde
SPORT-SANTÉ
avec Pr. MARTINE DUCLOS

CINÉMA LE GRAND PALAIS

PLACE BESSIÈRES - 46000 CAHORS

INSCRIPTIONS / INFORMATION : 05 65 20 53 78

COMMISSION DES ARBITRES

FORMATIONS D'ARBITRES – PREVISION 2023/2024 :

La prochaine session en « formation initiale en arbitrage » aura lieu :

- . le 30 septembre 2023,
- . le 1^{er} octobre 2023,
- . le 7 octobre 2023.

Il sera possible de suivre la formation d'arbitres et choisir à l'issue de celle-ci d'officier uniquement en qualité d'arbitre assistant.

Ces arbitres assistants seront à la disposition de la CDA qui les désignera comme tous les autres arbitres sur des matchs comme arbitre de touche. Ils couvriront le club qui les aura amenés à l'arbitrage comme arbitre assistant et rempliront les obligations au niveau du statut de l'Arbitrage.

Vous pouvez dès maintenant et déjà contacter le secrétariat du District ou la Commission Départementale des Arbitres pour inscrire vos futurs candidats.

Il en va de l'avenir de l'arbitrage pour tous vos clubs et équipes ; c'est l'affaire de tous !

REGLEMENT EXCLUSION TEMPORAIRE (carton blanc) : à retrouver en permanence sur le bandeau d'accueil du site du District du Lot.

Application à partir de la saison 2023/2024.



*"Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme.
c'est au football que je le dois"*

Albert Camus

Le Président
Commission Départementale des Arbitres

/

Cahors, le 10/08/2023

Objet : Convocation réunion de rentrée.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion de rentrée, qui se tiendra le Samedi 02 Septembre 2023 à 8 h 45 au Stade de CAJARC.

PRESENCE DE TOUS OBLIGATOIRE

- Passage Test Physique (Impératif pour être désigné). Il faut aussi que le Dossier Médical soit validé pour le passer.
- Informations de début de saison avec distribution de documents importants

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

LA CDA du LOT

PS : Réponse avant le Mercredi 23 Aout 2023.

Mails réponse à : robert.navarre@orange.fr
bats.bernard@orange.fr

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

715, Côte des Ormeaux - BP 21 - 46 001 CAHORS CEDEX 9
Tél : 05 65 35 68 10 - Fax : 05 65 35 94 99 - secretariat@district-foot-lot.fff.fr



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats et Coupes du District du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie hormis si une directive de la Fédération ou de la LFO le précise.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Si c'est un membre de l'encadrement ou un remplaçant présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir un joueur de champ ou à défaut le capitaine de l'équipe concernée. Les personnes exclus temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9
TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera **EXCLU** du terrain ou du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement et un joueur de champ de son équipe sera exclu pour 10mn.

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 et rester sur le terrain. Un carton jaune peut être appliqué après un carton blanc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune = Le joueur reste sur le terrain

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc peut être appliqué après un carton jaune.

En pratique : 1 Carton Jaune + 1 Carton Blanc = Le joueur est exclu temporairement 10 mn. **PAS DE CARTON ROUGE**

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris.

Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre le délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

Au cas où la première période d'une rencontre se termine alors que l'exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{ème}

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9

TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

période. Si la rencontre se termine avec une exclusion temporaire en cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH

A 11

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au District.

S'il arrive qu'une équipe reçoive consécutivement 4 Cartons Blancs ; le dernier joueur qui aura ce carton sortira pour 10 mn une fois qu'un de ses partenaire reprendra le jeu.

Au cas où une même équipe aurait 3 Joueurs exclus pour avoir reçu un carton rouge, l'arbitre ne pourra plus signifier un carton blanc, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du joueur concerné.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9
TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr